

attendait la confirmation de la signature. L'abbé de Noirmoutier, qui l'apportait, n'arriva que le 10 septembre à Versailles et, le 12 seulement, le nonce transmit le bref du pape, avec le texte de la lettre que devaient signer les membres de l'assemblée de 1682, appelés à l'épiscopat. Mgr de Saint-Georges était astreint à cette formalité, véritable rétractation des propositions, contenues dans les Quatre-Articles, que le Saint-Siège n'avait jamais soufferts.

Dès le 8 septembre, le roi avait publiquement annoncé qu'il avait distribué les bénéfices, délaissés par Mgr de Neufville, à l'exception de l'archevêché. L'abbé de Vaubecour avait eu Ainay ; M. de Valorges, l'Ile-Barbe ; l'abbé Dubois, Saint-Just ; l'abbé Boileau, un modeste prieuré du Nivernais et l'évêque démissionnaire de Condom, Foigny. Le lundi 14, la nomination de Mgr l'archevêque de Tours à Lyon ne fut plus tenue secrète ; on avait alors la certitude qu'il recevrait ses bulles et qu'il pourrait enfin être sacré, après huit ans d'attente. La préconisation s'accomplit dans le consistoire du 26 octobre et, le 24 novembre, le comte de Talaru de Chalmazel, assisté d'un ancien vicaire général, Bedien Morange, et d'Odet Croppet, notaire, prenait possession au nom du titulaire. La réception solennelle et personnelle n'eut lieu que sept mois plus tard, le 13 juillet 1694 ; elle fut brillante et cordiale, autant qu'on l'avait présagé de l'allégresse des nobles chanoines à saluer un des leurs, à la tête du diocèse, et de la vivacité des désirs du pasteur à se trouver, au milieu de ses ouailles, en parfaite communauté de sentiments avec leurs conducteurs.

J.-B. VANEL.

